

M-M-R Formulation

Version 1.21 Date de révision: 10/01/2022 Numéro de la FDS: 81071-00022 Date de dernière parution: 04/09/2022
 Date de la première parution: 03/26/2015

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : M-M-R Formulation
 Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
 Adresse : 126 E. Lincoln Avenue
 Rahway, New Jersey U.S.A. 07065
 Téléphone : +1-908-740-4000
 Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
 Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit pharmaceutique
 Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Le contact de la poussière avec les yeux peut causer une irritation mécanique.
 Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.
 Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Saccharose	.alpha.-D-glucopyranoside, .bêta.-D-fructofuranosyle	57-50-1	$\geq 1 - < 5$ *
néomycine, sulfate (sel)	Donnée non disponible	1405-10-3	$\geq 0 - < 0.1$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

M-M-R Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/09/2022
1.21	10/01/2022	81071-00022	Date de la première parution: 03/26/2015

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : Si le produit atteint les yeux, bien rincer avec de l'eau.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.
Le contact de la poussière avec les yeux peut causer une irritation mécanique.
- Protection pour les secouristes : Des précautions spéciales ne sont pas nécessaires aux secouristes.
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque d'explosion des poussières.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes métalliques
Composés chlorés
Oxydes de phosphore
Composés du phosphore
Oxydes d'azote (NO_x)
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

M-M-R Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/09/2022
1.21	10/01/2022	81071-00022	Date de la première parution: 03/26/2015

sée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Éviter la dispersion des poussières dans l'air (i.e., le nettoyage de surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé).
Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces car ils peuvent former un mélange explosif s'ils viennent à être libérés dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.
Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion.
Fournir des précautions adéquates, telles que mise à terre et continuité de masse électriques, ou des atmosphères inertes.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Minimiser la formation et l'accumulation de poussières.
Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

M-M-R Formulation

Version 1.21 Date de révision: 10/01/2022 Numéro de la FDS: 81071-00022 Date de dernière parution: 04/09/2022
 Date de la première parution: 03/26/2015

Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Saccharose	57-50-1	TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m ³	ACGIH
néomycine, sulfate (sel)	1405-10-3	TWA	1 mg/m ³ (OEB 1)	Interne
Autres informations: DSEN, OTO				
		limite d'essuyage	0.1 mg/100 cm ²	Interne

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail. Appliquer des mesures pour prévenir l'explosion des poussières. S'assurer que les systèmes de traitement des poussières (tels que conduits d'évacuation, récupérateurs de poussières, récipients, et équipements de traitement) soient conçus de manière à prévenir l'évacuation des poussières vers la zone de travail (c'est-à-dire, qu'il n'y ait aucune fuite à partir de l'équipement). La formation de poussière peut être pertinente lors du traitement de ce produit. En sus des limites d'exposition professionnelle spécifiques à la substance, les limitations d'ordre générales concernant les concentrations de particules dans l'air dans les lieux de travail doivent être prises en compte lors de l'évaluation du risque professionnel. Les limites pertinentes comprennent : Limites d'exposition professionnelle (LEP) selon l'OSHA pour les particules qui ne sont pas régulées autrement 15 mg/m³ – concentration de poussière totale, 5 mg/m³ - fraction respirable ; et la moyenne pondérée dans le temps (MPT) de l'ACGIH pour les particules (insoluble ou faiblement soluble) sans autres précisions de 3 mg/m³ - particules respirables, 10 mg/m³ - particules inhalables.

M-M-R Formulation

Version 1.21 Date de révision: 10/01/2022 Numéro de la FDS: 81071-00022 Date de dernière parution: 04/09/2022
 Date de la première parution: 03/26/2015

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
- Filtre de type : Type protégeant des particules
- Protection des mains
- Matériau : Gants résistants aux produits chimiques
- Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : pain lyophilisé
- Couleur : jaune pâle
- Odeur : Donnée non disponible
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Point de fusion/congélation : Sans objet
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Sans objet
- Point d'éclair : Sans objet
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.
- Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

M-M-R Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/09/2022
1.21	10/01/2022	81071-00022	Date de la première parution: 03/26/2015

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
pois moléculaire	:	Sans objet
Taille des particules	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut former un mélange poussière/air explosif au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens. Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter la formation de poussière.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Contact avec les yeux

M-M-R Formulation

Version 1.21 Date de révision: 10/01/2022 Numéro de la FDS: 81071-00022 Date de dernière parution: 04/09/2022
Date de la première parution: 03/26/2015

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Saccharose:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 29,700 mg/kg

néomycine, sulfate (sel):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 2,880 mg/kg

DL50 (Rat): 2,750 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 633 mg/kg
Voie d'application: Sous-cutanée

DL50 (Souris): 116 mg/kg
Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Souris): 27.6 mg/kg
Voie d'application: Intraveineuse

DL50 (Souris): 275 mg/kg
Voie d'application: Sous-cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

M-M-R Formulation

Version 1.21 Date de révision: 10/01/2022 Numéro de la FDS: 81071-00022 Date de dernière parution: 04/09/2022
Date de la première parution: 03/26/2015

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**néomycine, sulfate (sel):**

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Les êtres humains
Résultat : positif

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Saccharose:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-mifère, in vitro
Résultat: négatif

néomycine, sulfate (sel):

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-mifère, in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Résultat: négatif

Type d'essai: Aberration chromosomique
Système de test: Lymphocytes humains
Résultat: positif

Type d'essai: Test de micronoyau in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test cytogénétique
Espèce: Souris
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intraveineuse
Résultat: négatif

Cancérogénécité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**néomycine, sulfate (sel):**

Espèce : Rat
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

M-M-R Formulation

Version 1.21 Date de révision: 10/01/2022 Numéro de la FDS: 81071-00022 Date de dernière parution: 04/09/2022
Date de la première parution: 03/26/2015

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**néomycine, sulfate (sel):**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur trois générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Embryotoxicité.: NOAEL: 275 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun effet nocif., Aucun effet tératogène.

Type d'essai: Croissance
Espèce: Rat
Voie d'application: Sous-cutanée
Toxicité pour le développement: LOAEL: 6 Poids corporel mg / kg
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**néomycine, sulfate (sel):**

Organes cibles : Reins, oreille interne
Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Remarques : Basé sur les expériences sur l'humain.

Toxicité à dose répétée**Composants:****néomycine, sulfate (sel):**

Espèce : Souris
LOAEL : 30 mg/kg
Voie d'application : Sous-cutanée
Durée d'exposition : 14 jr
Organes cibles : Reins

M-M-R Formulation

Version 1.21 Date de révision: 10/01/2022 Numéro de la FDS: 81071-00022 Date de dernière parution: 04/09/2022
Date de la première parution: 03/26/2015

Espèce : Cobaye
NOAEL : 50 mg/kg
LOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Intramusculaire
Durée d'exposition : 30 - 60 Sem.
Organes cibles : oreille

Espèce : Cobaye
NOAEL : 10 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr
Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Espèce : Cobaye
LOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Sous-cutanée
Durée d'exposition : 34 jr

Espèce : Chien
LOAEL : 24 mg/kg
Voie d'application : Intramusculaire
Durée d'exposition : 30 jr
Organes cibles : Reins

Espèce : Rat
LOAEL : 25 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition : 84 Sem.
Organes cibles : oreille
Symptômes : perte de l'audition
Remarques : Mortalité observée

Espèce : Chien
LOAEL : 20 mg/kg
Voie d'application : Sous-cutanée
Durée d'exposition : 90 jr
Organes cibles : Reins

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine**Composants:****néomycine, sulfate (sel):**

Contact avec la peau : Symptômes: Sensibilisation
Remarques: Peut irriter la peau.
Contact avec les yeux : Remarques: Peut provoquer une irritation des yeux.
Ingestion : Symptômes: Nausée, Vomissements, Diarrhée, acouphène,
perte de l'audition, Perte d'équilibre

M-M-R Formulation

Version 1.21 Date de révision: 10/01/2022 Numéro de la FDS: 81071-00022 Date de dernière parution: 04/09/2022
Date de la première parution: 03/26/2015

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****néomycine, sulfate (sel):**

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 72 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CL50 (Americamysis): 39 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: États-Unis-EPA OPPTS 850.1035
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.00075 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.0003 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0099 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0022 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Micro-organisme naturel): 107.6 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- EC10 (Micro-organisme naturel): 2.8 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité**Composants:****néomycine, sulfate (sel):**

- Biodégradabilité : Résultat: dégradé rapidement
Biodégradation: 50 %
Durée d'exposition: 1.2 jr
Méthode: Directives du test 314 de l'OECD

M-M-R Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/09/2022
1.21	10/01/2022	81071-00022	Date de la première parution: 03/26/2015

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Saccharose:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: < 1

néomycine, sulfate (sel):

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: < -2

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Neomycin, sulfate (salt))

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Neomycin, sulfate (salt))

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956

Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

M-M-R Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/09/2022
1.21	10/01/2022	81071-00022	Date de la première parution: 03/26/2015

No. UN	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Neomycin, sulfate (salt))
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (néomycine, sulfate (sel))
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(néomycine, sulfate (sel))

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

AICS	:	non établi(e)
DSL	:	non établi(e)
IECSC	:	non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

M-M-R Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/09/2022
1.21	10/01/2022	81071-00022	Date de la première parution: 03/26/2015

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 10/01/2022
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association

M-M-R Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/09/2022
1.21	10/01/2022	81071-00022	Date de la première parution: 03/26/2015

avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F